

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir adjudicateur : **Centre Hospitalier de Béziérs**
2 rue Valentin Haüy
BP 740
34525 BEZIERS

Libellé de la consultation* : **TRAVAUX DE ET MODIFICATIONS ET REMISE EN ETAT DE BUREAUX**
R+1 Bât. N
(objet du marché) « **SITE DE PERREAL** »

N° de la consultation* 2019-28

Date de mise en ligne : 22 novembre 2019

* (à rappeler dans votre offre)

Personne chargée du dossier : M : Stéphane VERK
☎ 04 67 35 70 14 - ✉ stephane.verk@ch-beziers.fr

Cahier des charges : joint à cette publicité

Pièces à fournir pour la remise des offres :

- Devis détaillé
- Disponibilité pour réalisation
- Fiches techniques produits
- **RIB**

Critères de choix :

- Prix : 60 %-----
- Valeur technique: 40 %-----

Date limite de remise des offres 04 décembre 2019 (avant 12h00)

Adresse d'envoi des propositions

CENTRE HOSPITALIER
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
A l'attention de Stéphane VERK – Opération de travaux N° 02019-28
2 Rue Valentin Haüy – B.P. 740
34525 BEZIERS Cedex

C. C. T. P.

TRAVAUX DE MODIFICATIONS

ET

REMISE EN ETAT DE BUREAUX AU R+1 Bât N

« SITE DE PERREAL »

CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS

**CENTRE HOSPITALIER – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
2 Rue Valentin Haüy – Boîte Postale 740 – 34525 BEZIERS CEDEX
☎ 04 67 35 74 34 – FAX : 04 67 35 79 93**

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « la remise en état des surfaces de bureaux » au Centre Hospitalier du Site PERREAL.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront l'aménagement ou la remise en état de 5 bureaux, ainsi que la réfection des surfaces de tout le service.

| LOT | DESIGNATION |
|--------------|--|
| LOT 3 | Démolition / Cloisons / Faux-plafonds |
| LOT 4 | Plomberie / Sanitaires / Génie climatique |
| LOT 5 | Courant Fort / Courant Faible / Téléphonie / informatique |
| LOT 6 | Menuiseries |
| LOT 8 | Peinture |
| LOT 9 | Revêtements - Sol souple |

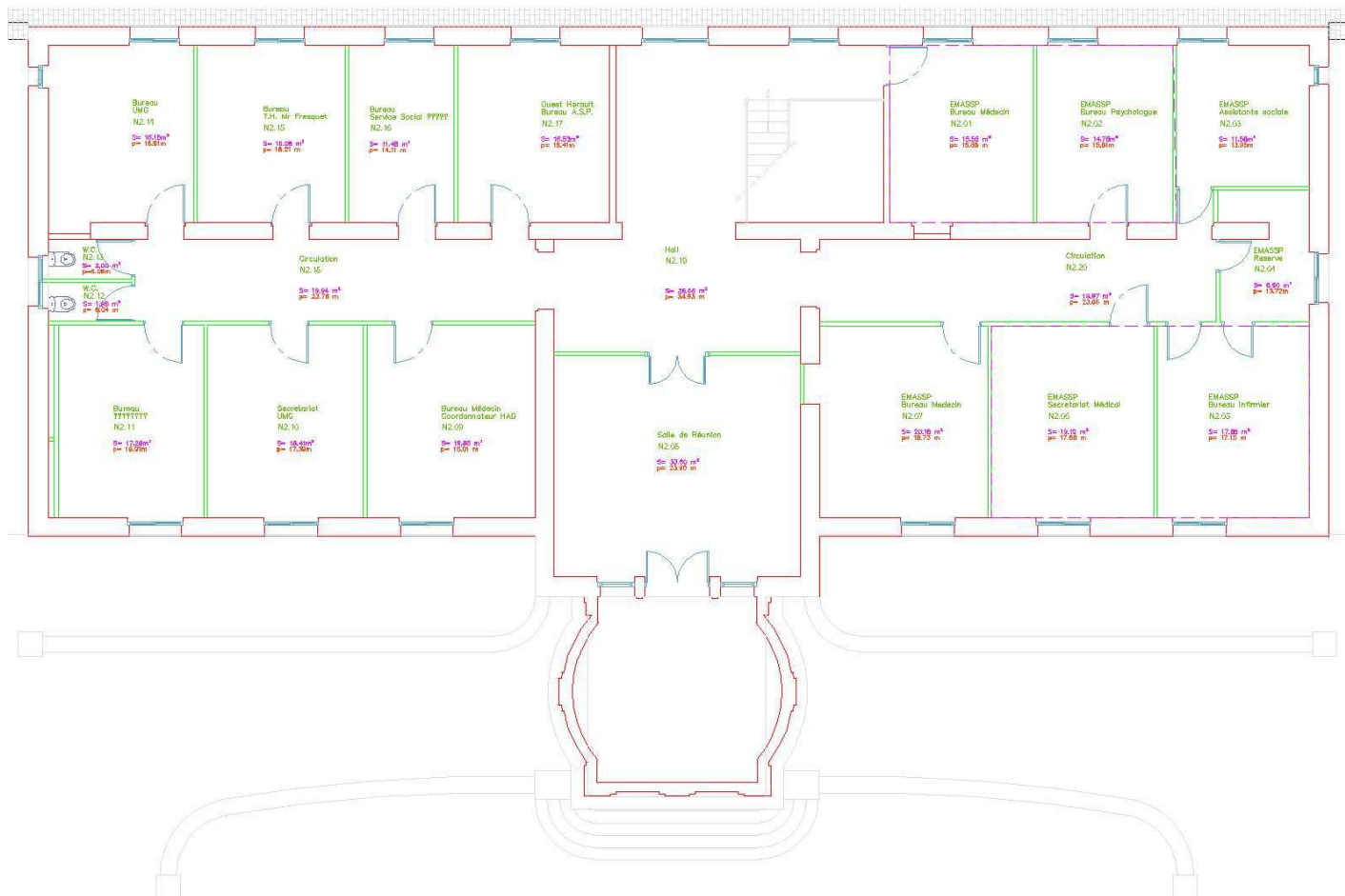
II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Les locaux se situent au Niveau R+1 du bâtiment administratif « N », du Centre Hospitalier de Béziers, site de Perréal.

➔ ETAT DES LIEUX

La zone des travaux se situe dans une aile en exploitation actuellement du bâtiment.

Le niveau R+1 du bâtiment I est desservi que par un escalier, accessible depuis l'accueil.



III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**

- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2007**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ Obligations de l'entrepreneur :

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

STEPHANE VERK

☎ 04 67 35 70 14

stephane.verk@ch-beziers.fr

ATTESTATION DE VISITE SUR SITE

Je soussigné,, représentant la Sté, atteste
m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux afin de
répondre à la consultation concernant **les travaux de modifications et remise en état de
bureaux sur le site de Perréal**, afin de répondre à l'appel public à la concurrence.

Signature du Soumissionnaire

Fait à Béziers, le
Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VERK
Chargé d'affaire

PLANNING PREVISIONNEL

Début de travaux le 09 Décembre 2019

| Planning Prévisionnel | | 4-42d-SV |
|---|---|-----------------|
| TRAVAUX DE MODIFICATIONS & REMISE EN ETAT DE BUREAUX | | 21/11/2019 |
| <u>Lot :</u> | 09-déc Lundi 10-déc Mardi 11-déc Mercredi 12-déc Jeudi 13-déc Vendredi 14-déc Samedi 15-déc Dimanche 16-déc Lundi 17-déc Mardi 18-déc Mercredi 19-déc Jeudi 20-déc Vendredi 21-déc Samedi 22-déc Dimanche 23-déc Lundi 24-déc Mardi 25-déc Mercredi 26-déc Jeudi 27-déc Vendredi 28-déc Samedi 29-déc Dimanche 30-déc Lundi 31-déc Mardi 01-janv Mercredi 02-janv Jeudi 03-janv Vendredi | |
| R+1 Bâtiment N "PERREAL" | | |
| Gros Œuvre / Cloison / Faux plafond | <div style="background-color: gray; width: 100%; height: 15px;"></div> | |
| C.V.C / PLOMBERIE | <div style="background-color: lightblue; width: 100%; height: 15px;"></div> | |
| COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES | <div style="background-color: red; width: 100%; height: 15px;"></div> | |
| MENUISERIE | <div style="background-color: lightgreen; width: 100%; height: 15px;"></div> | |
| PEINTURE | <div style="background-color: purple; width: 100%; height: 15px;"></div> | |
| SOL SOUPLE | <div style="background-color: magenta; width: 100%; height: 15px;"></div> | |
| | <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 15px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> RECEPTION </div> | |

Stéphane VERK

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- ✓ **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (Local G1.7, en bas de la galerie) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

LOT 3

DEMOLITION / CLOISONS / FAUX PLAFONDS

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet la fourniture et la pose de toutes les cloisons, etc...
- ✓ Toutes les cloisons auront une épaisseur à déterminer en fonction des règles D.T.U., hauteur, sécurité incendie suivant l'affectation des locaux.
- ✓ La finition sera soignée pour mise en peinture directe.
- ✓ Installation et cantonnement du chantier jusqu'à la fin des travaux (polyane vertical + tapis sol).
- ✓ La dépose comprend toute la démolition et l'évacuation à la décharge de tous les plafonds, cloisons, murs, les parties et accessoires non conservés, y compris la protection contre les chocs des parties et accessoires réutilisés. Le rebouchage après la dépose : avec une finition enduit soigné pour mise en peinture de parois verticales, reprises des rainures pour le sol souple.
- ✓ Dépose des faux-plafonds. Et évacuation en déchetterie contrôlée.

⇒ LOCALISATION :

- ✓ N.2.01 : Ouverture de l'ancienne porte (cloisons en briques), compris sas de protection, linteaux et évacuation des gravats.
Reprise enduits en droit des cloisons démolies.
Mise en place d'une porte bois, scellement, elle sera fournie par le lot menuiserie.
Réalisation d'un faux plafond dans la largeur du mur, compris cornières de finition
Condamnation de l'ancienne porte + imposte, par mise en place de plaques de plâtre + laine de roche
 - ✓ N.2.02 : R.A.S.
 - ✓ N.2.05 : R.A.S.
 - ✓ N.2.06 : R.A.S.
 - ✓ N.2.20 : R.A.S.
 - ✓ N.1.06 : R.A.S.
- ⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX :**

Plomberie :

- ✓ Déposer et supprimer toutes les installations existantes non réutilisées, enlèvement et suppression des bras morts.
- ✓ Désinfection des réseaux d'eau avant la mise en service.
- ✓ Tous les matériaux et fournitures mis en œuvre seront d'une qualité garantie et absolument conformes aux dispositions réglementaires en vigueur. Chaque bloc (appareillage) sera isolé par un robinet d'arrêt, purge, clapet anti retour.
- ✓ Les alimentations et évacuations des nouveaux blocs ou appareils se feront depuis les réseaux existants, après dépose des installations non conservées.
- ✓ Tous les appareils, appareillages sanitaires, seront de type Villeroy ou similaire.
- ✓ La robinetterie sera de type Delabie/chavonnet ou similaire, alimentation par flexible téflon avec clapet anti retour compris et équipé pour recevoir une filtration (hors prestation) avec brise jet hygiénique.

NOTA : - Toutes les bondes seront à grille
- Les vidanges et siphons PVC

NOTA : **Tous les trous, percements et rebouchages (y compris toute la dépose de l'existant), saignées, sont à la charge du présent lot. Tous les raccords d'enduits et maçonnerie et placo seront de la même nature et aspect que le matériau dégradé. L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.**

Chauffage :

- ✓ Modifications du réseau VRV, suivant la nouvelle configuration des locaux
- ✓ Déposer toutes les installations existantes non réutilisées et rebouchage après dépose des réseaux.
- ✓ Les études et plans d'exécutions et les documents justificatifs.
- ✓ Toutes les matières consommables nécessaires à la mise en œuvre des fournitures à l'exception de l'eau et de l'électricité.
- ✓ Les modifications pour mise en conformité avec les conditions imposées par les normes et règlement en vigueur.
- ✓ Les réglages, essais et mise au point des installations.
- ✓ L'assistance à la réception des installations.
- ✓ Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception.

⇒ **Principe de fonctionnement :**

- ✓ La réalisation des présents travaux devra s'intégrer aux installations existantes et exécuter la globalité des travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces installations, y compris clapets, asservissements, etc...
- ✓ La ventilation de l'ensemble des locaux, sera modifiée et adaptée conformément à la réglementation en vigueur suivant la destination des locaux.

⇒ LOCALISATION :

- ✓ N.2.01 : Modification du réseau d'alimentation de l'unité intérieure, depuis le RDC.
Nouveau cheminement à faire à droite ou à gauche de la nouvelle ouverture.
L'entreprise prendra en charge :
 - Récupération du fluide frigorigène
 - Modification des réseaux (CVC, CFa, CFO, condensat, sonde, thermostat.....)
 - Raccordement de l'unité au circuit frigorifique suivant le nouveau cheminement
 - Mise au vide, chargé en gaz y compris complément
 - Mise en service et test avec daikin.

- ✓ N.2.02 : R.A.S.

- ✓ N.2.05 : R.A.S.

- ✓ N.2.06 : R.A.S.

- ✓ N.2.20 : R.A.S.

- ✓ N.1.06 : Suppression de l'unité intérieure et des réseaux d'alimentation de cette unité (CVC, CFa, CFO, condensat, sonde, thermostat.....)
L'entreprise prendra en charge :
 - Récupération du fluide frigorigène
 - Dépose de l'unité intérieure
 - Bouchonnage des liaisons frigo existantes
 - Mise au vide, chargé en gaz y compris complément
 - Mise en service et test avec daikin.

- ⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

LOT 5

COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

TELEPHONE / INFORMATIQUE

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX :**

- ✓ L'entreprise a, à sa charge, la mise en sécurité, et éclairage du chantier et la protection des réseaux pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- ✓ Modification (allumage, prise de courant, téléphone, informatique, incendie) suivant nouvelle configuration des locaux).
- ✓ Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc....
- ✓ Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
 - Courant Fort secteur,
 - Courant Faible :
 - téléphonie
 - informatique
 - détection incendie (remplacement des têtes, si elles sont du type
- ✓ L'entreprise aura à sa charge toutes les études, contrôles et tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement en tenant compte des besoins liés aux équipements spécifiques qui doivent être installés.
- ✓ Les principales indications concernant les marques et références de matériels pour fixer un niveau des prestations sont :
 - ✓ Appareillage Mozaic plexo
 - ✓ Boîte d'encastrement Legrand Verbox
 - ✓ Disjoncteurs Merlin Gérin
- ✓ L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.

● **1 poste de travail se compose :**

- ✓ 4 PC
- ✓ 1 Prise informatique
- ✓ 1 Prise téléphone

⇒ **LOCALISATION :**

- ✓ N.2.01 : Modification des réseaux CFO et CFA, en fonction de la nouvelle porte d'accès au local. Déplacement des PC, RJ, PTT et goulotte, suivant la nouvelle configuration
 - ✓ N.2.02 : R.A.S.
 - ✓ N.2.05 : R.A.S.
 - ✓ N.2.06 : R.A.S.
 - ✓ N.2.20 : Fourniture, pose et raccordement d'un poste PURE (1 PC + 1 RJ)
 - ✓ N.1.06 : Suppression de l'alimentation de l'unité intérieure, dépose de puis la boîte de dérivation
- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

| Réseau concerné | Tableau / Gaine concernée | Lieu |
|-----------------|---------------------------|----------------|
| Secteur EDF | TD | Local N.1.08 |
| Téléphone | Local technique | Couloir N.1.11 |
| Informatique | Local technique | Couloir N.1.11 |

- **Commentaires** :
- Tous les câblages des armoires : connexions sur bornier + repérages + remise à jour des Schémas manuscrite obligatoire.
 - Les câbles informatiques seront repérés avec le numéro du local de l'autre extrémité du câble à retirer si non utilisé : lignes réseau + câble alimentation

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**
Boîte et support: Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**
-Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
-Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.
Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

Tirage de lignes courant faible :

- **Câble réseau :**
- câble réseau catégorie 6
- **Câble téléphone :**
- câble réseau catégorie 6
- **Câble Détection Incendie :**
- Conforme aux normes en vigueurs (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs.**

- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.

L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et coté équipement actif (*N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

Coté utilisation

Ref de maintenance du répartiteur
+position sur le répartiteur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur prise réseau au mur)

coté répartiteur

Ref de maintenance du local utilisateur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :

E001/B8

ESS02/

CENTRE HOSPITALIER – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – 2, Rue Valentin Haüy – B.P 740 – 34525 BEZIERS CEDEX

Exemple 2 prises dans la pièce :

| | | |
|-------------|-------|------------|
| E001/B8 N°1 | _____ | ESS02/ N°1 |
| E001/B9 N°2 | _____ | ESS02/ N°2 |

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
 - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
 - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**
- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)
- **Appels Infirmières :**
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2017/01)

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Outre les prescriptions règlementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ Toutes les menuiseries existantes conservées seront révisées et remises en état si nécessaire ainsi que l'équipement, ferme portes, portes de gaines, etc....
- ✓ Fourniture et pose des menuiseries. Elles seront toutes en bois, portes pleines à parements bois prépeints (Cf. plan) et portes vitrées.
- ✓ Les portes à exigence de sécurité auront un degré coupe feu conforme à la réglementation suivant affectation du local (CF-PF-)
- ✓ Tous les bois seront traités fongicide, insecticide, les menuiseries catégorie 1, choix A pour les résineux, les panneaux de particules : CTB H – densité 650 kg m³ au minimum et contre plaques : CTBX.
- ✓ Toutes les portes devront posséder une serrure de sécurité dont l'ensemble sera géré par l'organigramme (passe partout général et partiel / variures). Elles seront choisies dans la gamme usage intense du fabricant tel que JPM-Bricard.
- ✓ Crémone pompier en applique, idem existant du C.H.B., sur ouvrant semi fixe, bouton moleté côté intérieur, etc....
- ✓ Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces type Normbau blanc.
- ✓ Les sanitaires seront équipés de serrure à condamnation intérieure et désincarcération.
- ✓ Seront compris tous les accessoires spécifiques par nature tels que coffre + couvre joints de JD mural, joints, ferrages, joints, menuiseries, cimaises hautes et basses, etc.... qui visent l'ensemble complet des menuiseries bois.

⇒ **LOCALISATION :**

- ✓ N.2.01 : Fabrication, pose et réglage d'une porte, dans le même style que les portes existantes
Fourniture, pose et réglage des 2 digicodes mécaniques type identique aux existants sur le C.H.Béziérs
 - ✓ N.2.02 : R.A.S.
 - ✓ N.2.05 : R.A.S.
 - ✓ N.2.06 : R.A.S.
 - ✓ N.2.20 : R.A.S
 - ✓ N.1.06 : R.A.S
- ☉ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX :**

- ✓ Après préparation de toutes les surfaces seront peintes, sur certaines cloisons une fibre de verre idem CHB sera appliquée et elles devront satisfaire aux divers essais, DTU et suivant une classification par trois grandes familles de locaux. Les produits utilisés seront de marque et de réputation établis telles que SIKKENS, CORONA et de travaux soignés (ou similaire).
- ✓ Dans certains locaux il pourra être réclamé de la polychromie.

⇒ **LOCALISATION :**

- ✓ N.2.01 : Préparation de l'ensemble des surfaces
Mise en peinture de tous les murs, Qté : 60m²
Mise en peinture porte + cadre : Qte 2.
 - ✓ N.2.02 : Préparation de l'ensemble des surfaces
Mise en peinture de tous les murs, Qté : 55m²
 - ✓ N.2.05 : Préparation de l'ensemble des surfaces
Mise en peinture de tous les murs, Qté : 60m²
 - ✓ N.2.06 : Préparation de l'ensemble des surfaces
Mise en peinture de tous les murs, Qté : 62m²
 - ✓ N.2.20 : R.A.S
 - ✓ N.1.06 : Préparation de l'ensemble des surfaces
Mise en peinture de tous les murs, Qté : 48m²
- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX :**

- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
 - ✓ Dépose et évacuation des sols souples existants et plinthes....
 - ✓ Réalisation d'un ragréage

① **Fourniture et pose de sol plastique en lé soudées avec cordon d'appoint assorti :**

- ✓ Les sols seront en revêtement vinylique en lés dans une gamme de produit tel que GERFLOR matière confort U4 P3 ou similaire. L'exécution sera menée suivant les prescriptions du cahier technique d'exécution du fabricant. Tous les sols finis devront être rigoureusement identiques, sur les périmètres des pièces une remontée H 10 sur un profilé arrondi, barres de seuils, etc...
- ✓ Joints de dilatation application d'un traitement comprenant :
 - ✓ Calfeutrement du vide pour assurer l'étanchéité,
 - ✓ Fermeture par un joint de sol plat ne formant aucun ressaut (système constitué de 2 profilés métalliques scellés de part et d'autre reliés par un profilé souple serti).

⇒ **LOCALISATION :**

- ✓ N.2.01 : Dépose, ragréage et pose d'un nouveau sol avec plinthe pvc (H=10 cm)
 - Qté : 1m²
 - Qté : 1ml « plinthe »
 - Barre de seuil : Qté : 1m.

✓ N.2.02 : R.A.S.

✓ N.2.05 : R.A.S.

✓ N.2.06 : R.A.S.

✓ N.2.20 : R.A.S

✓ N.1.06 : R.A.S

- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

Nettoyage avant réception :

Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison.